



RÉUNION DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Fiche synthèse

- ACTIVITÉ**
- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
 - Rabat (Maroc)
 - 5 au 7 février 2014
- PARTICIPANTS**
- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ)
 - M^{me} Catherine Durepos, directrice de cabinet du président
 - M^{me} Marie-Astrid Ospina, secrétaire administrative de la Section du Québec de l'APF.
- CONTEXTE**
- Le Bureau représente l'exécutif de l'APF. Entre les sessions annuelles de l'organisation, il contrôle l'exécution des décisions de l'Assemblée plénière et veille à l'application des motions adoptées, des résolutions prises et des recommandations émises par l'Assemblée plénière. En outre, il coordonne les activités des commissions permanentes de l'APF, examine les questions relatives à l'admission de sections et à la modification de leur statut, et enfin, il adopte le budget de l'Assemblée.
 - Le Bureau se réunit au moins deux fois par année, soit une fois à la veille de la Session de l'APF et à une deuxième occasion pour une réunion intersessionnelle.
- THÈMES**
- Audition de l'administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), M. Clément Duhaimé
 - Projet de cadre stratégique de l'APF
 - Préparation de l'Avis de l'APF pour le Sommet de la Francophonie de Dakar de novembre 2014
 - Rapport d'activité du secrétaire général parlementaire
 - Rapport du trésorier sur le projet de budget 2014
 - Travaux des commissions
 - Travaux du Réseau des femmes parlementaires de l'APF
 - Rapports des chargés de mission régionaux
 - Examen des situations politiques dans l'espace francophone
 - Coopération multilatérale francophone
 - Programmes de coopération interparlementaire
 - 40^e Session de l'APF – Ottawa (Canada)
 - Calendrier des activités en 2014
 - Ordre de la Pléiade.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Maintenir le leadership de la Section du Québec auprès des partenaires de la Francophonie et, en particulier, au sein de l'instance exécutive de l'APF.
- Défendre les intérêts du Québec lors des discussions portant sur la définition des grandes orientations de l'APF.
- Faire valoir la position de la Section du Québec sur les questions relatives au statut de certaines sections de l'APF à l'étude.
- Promouvoir l'expertise de l'ANQ pour la réalisation de projets de coopération.
- Faire valoir la contribution et le savoir-faire du Québec sur l'ensemble des sujets traités par le Bureau.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- La réunion du Bureau a réuni plus de 30 parlementaires issus d'une vingtaine de parlements. Elle a été présidée par M^{me} Andrée Champagne, sénatrice canadienne et présidente de l'APF.
- Le Bureau a examiné les situations politiques dans l'espace francophone et a recommandé la levée de la suspension des sections du Mali, de la Guinée et de Madagascar. Les membres ont mandaté le secrétaire général parlementaire pour organiser une mission de prise de contact et d'information auprès des nouvelles autorités politiques du Mali.
- Le Bureau a maintenu la suspension des sections de la Syrie et de la Centrafrique. Pour cette dernière, le Bureau a salué les efforts de la chef d'État de transition et a encouragé l'OIF à poursuivre ses efforts en faveur d'une sortie de crise négociée.
- Le Bureau a accepté l'invitation de la Section canadienne à tenir la 40^e Session de l'APF à Ottawa en juillet 2014.
- Le président de l'ANQ a interrogé l'administrateur de l'OIF sur le contenu de la programmation 2015-2018 de l'OIF et les possibilités de partenariat pouvant être développés avec l'APF.
- Le président de l'ANQ a pris part aux discussions portant sur l'élaboration de l'avis de l'APF destiné aux chefs d'État et de gouvernement lors du prochain Sommet de la Francophonie qui aura lieu en novembre 2014.
- Le président de l'ANQ a commenté le projet de cadre stratégique de l'APF. Il a appuyé les recommandations qui font écho aux objectifs de la Section du Québec, notamment la proposition de favoriser l'approfondissement du membership plutôt que son élargissement, la mise en place de mécanismes d'évaluation des programmes, le développement de partenariats avec des organisations internationales afin d'enrichir les travaux des commissions et le renforcement du rôle politique de l'APF.

- COMMENTAIRES/CONCLUSIONS (SUITE)**
- Lors des discussions portant sur le développement de la coopération multilatérale francophone, le président de l'ANQ a réitéré les principes sur lesquels repose l'action de l'ANQ en matière de coopération, à savoir la concertation entre les partenaires francophones dans le respect de l'autonomie des parlements et la recherche de bailleurs de fonds pour financer les activités. Il a invité les membres du Bureau à orienter le développement des actions de coopération multilatérale en accord avec ces principes.
 - Le président de l'ANQ a pu s'entretenir avec le président de la Chambre des représentants du Royaume du Maroc, M. Karim Ghellab. Cette rencontre a permis de convenir des modalités de la tenue de la 2^e Session de la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec à Québec en février 2014.

COÛT	- Per diem et autres frais	5 607,92 \$
	- Transport	7 016,02 \$
	Total	12 623,94 \$